



Ville de Lavelanet

Procès-Verbal **du Conseil Municipal du 16 août 2018**

L'an deux mille dix-huit et le seize août à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Patricia MENENDEZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Anne-Marie CLERGUE.

Procurations de vote :

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Myriam LEONARD.

Monsieur Francesco ANTINI donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL.

Etaient absents :

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Stéphane FERRIER, Monsieur Franck FAREZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme DUROUDIER.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2018.

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

II – AFFAIRES FINANCIERES :

- DM Modificative du BP 2018.
- Modification affectation des résultats 2017 du Budget Principal.

III– URBANISME-CADASTRE :

- Projet n° 2 de la reconversion des friches industrielles du Site Mirabeau.
- Achat de terrain à Monsieur LOPEZ Denis.
- Achat de terrain à Monsieur MANCINI Louis.
- Achat de terrains aux conjoints RAMOS / JACINTO.
- Achat de terrains aux conjoints RAMOS.

IV– AFFAIRES CULTURELLES :

- Signature de conventions de partenariat entre les Services Ludothèque et Cinéma et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays d'Olmes / Service Petite Enfance.

Monsieur Le Maire

Bonjour Mesdames et Messieurs, nous ouvrons ce conseil municipal du 16 août 2018.

Concernant l'approbation du Procès-verbal séance du conseil municipal du 16 juillet.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Concernant les décisions municipales prises par moi-même dans le cadre de ma délégation.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question.

Affaires Financières : Décision modificative du BP 2018.

Madame Myriam LEONARD

Dans une décision modificative numéro 1. C'est une opération comptable, c'est une nouvelle affectation des résultats pour un montant de 1 098 927€ Diminution du 021 et du 023.

Pour 1 098 927€, diminution du R002 qui va être affecté au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023-01 : Virement section investissement	1 098 927.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	1 098 927.00 €			
D 678-020 : DIMINUTION DU 67 POUR EQUILIBRE S F.	100 000.00 €			
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	100 000.00 €			
R 002-01 : Excédent antérieur reporté fonct			1 198 927.00 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc			1 198 927.00 €	
Total	1 198 927.00 €		1 198 927.00 €	
INVESTISSEMENT				
D 2313-24-824 : TX FORETS URBAINES		120 000.00 €		
D 2313-24-824 : TX AMENAGEMENT ESPACE MAISON RETRAITE		277 116.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		397 116.00 €		
R 021-01 : Virement de la section de fonct			1 098 927.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			1 098 927.00 €	
R 1068-01 : Excédents de fonctionnement				1 198 927.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				1 198 927.00 €
R 1321-24-824 : SUBVENTION TPCV-ANAH AMGT ESP M RETR-FORETS URBAINES-SECOUSTOUS 1				515 105.00 €
R 1322-24-824 : SUBVENTION REGION AMGT ESPACE MAISON DE RETRAITE				100 000.00 €
R 1323-15-822 : REAJUSTEMENT SUBVENTION FDAL TRAVAUX DE VOIRIE			68 627.00 €	
R 1323-24-824 : SUBVENTION DEPARTEMENT AMGT ESPACE MAISON DE RETRAITE				46 186.00 €
R 1341-15-822 : REAJUSTEMENT DETR TRAVAUX DE VOIRIE				54 844.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			68 627.00 €	716 135.00 €
R 1641-01 : REAJUSTEMENT DE L EMPRUNT A REALISER POUR INVESTISSEMENT			849 608 €	
R 1641-020 : ANNULATION DE L EMPRUNT PREVU EN RAR			1 200 000 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			1 200 000 €	849 608 €
Total		397 116.00 €	2 367 554.00 €	2 764 670.00€
Total Général		-801 811.00 €		-801 811.00 €

023-021 Diminution du 021 et 023 suite à la nouvelle affectation des résultats.

002 Diminution du R002 suite à la nouvelle affectation des résultats.

1068 Affectation au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement suite à la nouvelle affectation des résultats

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Cette décision modificative, je constate que cela engendre des projets supplémentaires. Par rapport à ces projets supplémentaires, j'aurais une question à vous poser concernant les notifications.

Est-ce que nous avons bien ces notifications en possession par rapport à ce qui est inscrit?

Monsieur Le Maire

Sur quels projets ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Sur les subventions TEPCV-ANAH, subvention région, subvention réajustement FDAL travaux de voirie, subvention département et réajustement DETR pour un montant total de 716 135€.

Monsieur Le Maire

Nous avons les notifications. Pour information, nous avons les notifications pour 3 000 000€ de travaux. Nous aurions pu, comme je l'avais dit précédemment, utiliser une partie des subventions pour mettre sur cette ligne-là, ce que nous n'avons pas fait. Et suite à votre courrier que vous avez adressé à Madame La Préfète, nous avons répondu et j'ai été reçu par le DGFIP et Monsieur HERIARD car Madame la Préfète n'était pas présente. Nous avons expliqué les choses. La situation fera que nous verrons si on nous met à la Cour Régionale des Comptes, ce qui ne me fait absolument pas peur. Je signale qu'en tant qu'ancien Président de la Communauté de Communes, j'ai été envoyé à 3 reprises devant la Chambre Régionale des Comptes sans qu'il n'y ait jamais eu quoi que ce soit. Oui, nous avons les subventions qui sont notifiées. Je vous le redis pour un montant de près de 3 000 000€.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

J'ai dû mal poser ma question, excusez-moi Monsieur Le Maire. Ce sont des travaux supplémentaires que vous inscrivez et des subventions supplémentaires sinon elles auraient été inscrites au budget précédent ?

Monsieur Le Maire

C'est l'erreur qui a été faite de ne pas le faire avant. J'en assume la responsabilité. On aurait pu, dès le départ, mettre à l'ordre du jour ces notifications.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Je suppose que les travaux sont inscrits au budget que l'on a voté ?

Monsieur Le Maire

Certains sont inscrits, la totalité pratiquement, puisque les travaux dans le budget sont montés de l'ordre de 6. 000. 000€. Même, si malheureusement, nous ne pourrions pas en faire cette année plus de la moitié puisqu'il y aura à reporter certains travaux sur certains dossiers.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Je constate aussi que vous faites un emprunt supplémentaire par rapport à ce qui avait été voté de 849 608€.

Monsieur Le Maire

Tout à fait. C'est ce que nous aurions pu faire également l'année dernière et que nous n'avons pas fait. C'est là où les Lavelanétiens auront droit à avoir une explication par rapport à cela. Si cela n'a pas été fait, c'est pour éviter qu'il y ait des frais de fonctionnement supplémentaires imputés à l'année 2017 par rapport à 2018. Nous faisons l'emprunt aujourd'hui pour financer l'ensemble des projets qui sont aujourd'hui à réaliser.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Ce qui nous amène sur le simple exercice 2018 à la modique somme d'emprunt de 6 649 608€.

C'est ce qui est voté ?

Monsieur Le Maire

Pas tout à fait parce qu'il y a également la gendarmerie qui est un projet de 3 800 000€ sur le projet et ensuite il

y a tous les travaux TEPCV qui doivent également être financés. Mais encore une fois, nous passons cette modification. Si les commentaires que je vous fais ne vous conviennent pas, la nouvelle Préfète arrivant le 27 août, n'hésitez pas à lui refaire une réclamation pour qu'on puisse venir expliquer cet état de fait.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Monsieur le Maire, si j'ai l'ensemble des éléments comptables justifiant des comportements comptables qui sont pris sur la municipalité de Lavelanet, je ne le ferai pas. Si je ne les ai pas comme il a été fait précédemment, évidemment je ne manquerai pas de ressaisir la Préfecture.

Monsieur Le Maire

Je vous autorise sur ce point, sur ce point, uniquement, à aller voir la comptabilité pour vous faire expliquer exactement ce que vous n'avez pas pu comprendre et pour avoir les explications nécessaires et suffisantes pour vous éclairer. D'autres questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Non mais je ne manquerai pas de le faire. Merci.

Monsieur Le Maire

Y a t il d'autres questions ?

Qui est contre ? 4 contres. Qui s'abstient ? Merci pour cette décision.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (19 voix POUR et 4 voix CONTRE, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, et par procuration Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Francesco ANTINI).

Modification affectation des résultats 2017 du Budget Principal.

Madame Myriam LEONARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrôle de légalité a demandé de retirer des restes à réaliser l'emprunt y figurant pour un montant de 1 200 000 €. Cela engendre une modification de l'affectation de résultat votée le 28 mars 2018.

Afin de rectifier cette erreur il a lieu de reprendre l'affectation de résultat 2018 pour le budget principal.

ANNULE l'affectation des résultats prise en date du 28 mars 2018-délibération N° 2018-034
AFFECTE le résultat de fonctionnement suivant le document ci-dessous :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation 1 418 769.82 €
- un déficit d'exploitation 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou -	+ 149 819.16 €
<u>B. Résultats antérieurs de</u>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	1 268 950.66 €
C Résultat à affecter : d. = a. + b. (1)	1 418 769.82 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (Besoin de financement)	1 195 626.33 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	3 300.00 €
Excédent de financement	
F Besoin de financement = e + d.	1 198 926.33 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement F)	1 198 927.00 €
H Report en exploitation R 002	219 842.82 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

Ainsi fait et délibéré à Lavelanet, les jour, mois et an que ci-dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur le maire. Vous appelez ça, une erreur. Moi j'appelle ça, une tromperie. Qui plus est, illégale, sinon nous ne serions pas aujourd'hui réunis pour prendre ces modifications. Ça, c'est le premier point. C'était la raison pour laquelle j'avais saisi la Préfecture puisqu'au vote du budget, vous m'aviez conseillé de prendre attache avec vos services comptables afin que je puisse avoir les preuves de la véracité de ce que vous avanciez en conseil municipal c'est-à-dire à 1 200 000€ de restes à réaliser par l'emprunt. Dans l'incapacité de nous fournir ces éléments, effectivement, nous avons décidé de saisir la Préfecture. Ce qui a engendré un défaut d'équilibre réel de votre budget. Ce qui vous amène aujourd'hui à prendre cette décision.

Dans cette décision, je tenais à alerter sur certains points. Le premier, le report en exploitation du R002 qui aujourd'hui n'est plus que de 219 000€. Quand en 2013, on avait 1 252 000€ cela veut dire que, durant toutes ces années, le fonctionnement de la collectivité grignote son petit matelas. Ce qui nous amènera forcément dans le mur, c'est une obligation. Ce sont les comptes que vous m'avez fournis qui me font dire cela. J'ai les chiffres. 2013: 1 200 000€, 2014 : 1 000 000€, 2015 : 770 000€, 2016 : 500 000€. Et cette année 219 000€. Le capital des emprunts, par rapport aux éléments que vous me fournissez, pour ma part, avec les calculs que j'ai faits, ils ne couvrent pas les intérêts d'emprunt de l'année.

En mars de 2018, sur le vote du budget, on a voté 10 794 000€, en subvention 4 037 000€, un emprunt de 7 000 000€. Avec la décision modificative que vous allez prendre aujourd'hui, on est à - 350 000€ d'emprunt, ce qui nous amène à la somme, plus les projets que vous avez votés précédemment, cela nous amène à un total sur la DM de 11 191 000€, les subventions + les emprunts c'est à dire à 4 684 764€ de subventions pour l'année pour 6 650 000€ d'emprunt. Ce qui nous fait un total de 11 334 362€ soit un déficit de 143 000€. Ce déficit va servir à quoi ? A financer le fonctionnement ?

Monsieur Le Maire

Un déficit a du mal à financer quoi que ce soit.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Alors, je vais vous rappeler la comptabilité publique. Un déficit de 143 000€ entre le budget voté pour un montant de 11 191 000€, cela vient en équilibre avec les subventions et les emprunts. Normalement, on doit avoir 0 puisque vous savez que dans la comptabilité publique, il est illégal d'avoir davantage de ressources que de dépenses.

Aujourd'hui cet équilibre, je ne le retrouve pas. Encore une fois, avec le peu d'élément que l'on m'a donné pour travailler votre DM et constater ce fait. J'ai pu faire une erreur, je ne suis pas un expert en comptabilité publique mais avec les éléments que j'ai aujourd'hui, c'est le constat que j'en fais.

Il reste 143 000€, illégal en comptabilité publique, où cela va partir ? Forcément dans le fonctionnement.

Monsieur Le Maire

Vous avez parlé de tromperie illégale tout à l'heure, ce qui m'évite d'avoir à vous répondre. Sur ce sujet, vous irez voir la comptabilité, je pense que les gens qui y sont, ce sont des gens fiables puisque ne sont pas uniquement à la solde de leur maire mais aussi de leur collectivité. Vous irez poser les questions. Vous dites que vous n'êtes pas un expert mais quand on manie les chiffres comme ça, je vois qu'il y a un très gros travail qui a été fait. Je vous en félicite car cela prouve que vous prenez à cœur l'intérêt de la situation financière de la ville mais à la Communauté de Communes rien n'est fait. On parle de désendettement alors que rien n'a été fait. C'est simplement un désendettement qui fait que les crédits étant remboursés, les sommes diminuent mais ce n'est pas une action volontaire qui fait qu'il y a un désendettement, loin de là. En ce qui concerne cette ville Lavelanet, nous avons décidé d'investir et de prendre toutes les décisions capables de remettre cette ville dans le sens de l'avenir et non pas d'attendre que tout soit complètement irréparable pour décider des projets que nous mettons en place.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci, je n'avais pas fini. Pour moi, le budget n'est toujours pas à l'équilibre tel que vous le présentez aujourd'hui. De plus, sous réserve que le capital d'emprunt que vous avez voté pour 2018 soit réel puisqu'en 2017 celui qui avait été voté, je vous le rappelle sur l'exercice réel, il a été augmenté de 120 000€. J'espère qu'il n'y a pas eu d'erreur sur ce point. Si en 2018, on se retrouve avec 120 000€ d'annuités d'emprunt supplémentaires par rapport à ce qui a été voté c'est-à-dire que cela nous amènerait de 820 000€ à 940 000€. Ça mettrait encore plus à mal l'équilibre budgétaire pour moi avec les éléments que j'ai.

Monsieur Le Maire

Avec les éléments que vous avez, faites ce qu'il vous semblera bon et nous agirons de la façon qui nous semblera bon également. Nous avons la gestion de cette ville, pour le moment, tout se passe bien, malgré tous nos investissements, et nous entendons bien continuer. Maintenant, il y a des décisions qui sont en train de se prendre ailleurs parce qu'effectivement nous faisons beaucoup de travaux mais imaginez quand même que la Communauté de Communes ait réussi à nous faire retirer les 230 à 240 000€. Imaginez ce qui se serait passé. Nous aurions été obligés d'augmenter les impôts de 20%. J'espère que vous prendrez la même initiative de défendre le budget, ce que vous n'avez pas fait lors des dernières AC pour défendre le budget de la ville comme vous le faites là. J'ose espérer qu'à l'avenir sur ce sujet-là, au niveau de la Communauté de Communes, nous n'aurons pas à être inquiété puisque nous aurons l'appui des 2 personnes qui seront membres de l'opposition aussi à la Communauté de Communes.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci. Je comprends vos inquiétudes vu l'état des finances de la commune sauf que j'ai pu constater au vote du budget que vous n'avez pas attendu que la CCPO vous prélève les 240 000€ puisque vous vous êtes octroyé des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits qui avaient été votés au prévisionnel de 2017 qui ont largement dépassé les 250 000€. C'est tout ce que je tenais à dire. Merci. Ce sont les chiffres qui le disent, pas moi.

Monsieur Le Maire

Les chiffres ont leur fait dire ce qu'on veut, comme on veut. Merci. Nous passons au vote.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Surtout vous.

Monsieur Le Maire

Qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (19 voix POUR et 4 voix CONTRE, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Maryse ROUDIÈRE-CARBONNEL, et par procuration Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Francesco ANTINI).

Urbanisme- Cadre de vie

Projet n°2 de la reconversion des friches industrielles du site Mirabeau

Monsieur Le Maire

Je rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée dans les démarches d'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Elle a également contractualisé son projet avec ses partenaires à travers le Contrat de Territoire. Ce triptyque a fait émerger le projet « Lavelanet 2050 ». Ce dernier a pour objectif de conduire la ville de Lavelanet et le Pays d'Olmes dans une reconversion profonde de son espace.

A ce jour, les différents stigmates laissés par la succession des crises industrielles et sociales commencent à être effacés de notre paysage et laissent entrevoir une nouvelle forme urbaine de la ville répondant ainsi aux objectifs fixés par le projet « Lavelanet 2050 ». De plus, l'élément structurant de celui-ci est la reconversion des friches industrielles du site Mirabeau en hôpital. Or, cet aménagement établi consensuellement entre les trois entités suivantes : CHIVA – CHPO, Communauté de Communes du Pays d'Olmes et la ville est remis en cause par l'Etat. Ainsi, la ville souhaite reprendre la maîtrise foncière du site.

La ville de Lavelanet poursuit ainsi sa démarche de prévention et de valorisation des friches industrielles et urbaines. A ce jour, ce sont plusieurs dizaines de milliers de m² de friches industrielles et

urbaines qui ont été requalifiées ou détruites. Néanmoins, de nombreuses friches subsistent encore et dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle, ce gisement foncier pour l'accueil des entreprises mais aussi pour d'autres usages tant résidentiels que tertiaires, culturels, etc., ne peut être ignoré. Elles constituent de formidable opportunité de recomposer le tissu urbain de la ville pour une meilleure attractivité dans un souci de développement durable.

Ainsi, « Lavelanet 2050 » s'inscrit dans cette volonté profonde de modifier la ville, mais il s'agit également d'un projet de territoire de cohérence stratégique. En effet, le projet de réaménagement des friches industrielles du site Mirabeau constitue l'axe essentiel pour redynamiser notre espace car cet aménagement structurant doit devenir la centralité de la ville et de notre territoire. Par conséquent, il y a lieu de lui attribuer une fonction urbaine. L'aménagement prévu et engagé par le CHIVA-CHPO, la CCPO et la ville se traduit par la construction de l'Hôpital en lieu et place des friches industrielles du site Mirabeau.

Mais, les décisions étatiques rendues par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation évoquent que les terrains ne sont plus adaptés pour l'accueillir et remettent ainsi donc en question le devenir de cet espace. Les parcelles de l'ancien site Mirabeau constituent un gisement foncier important en superficie et sa localisation en plein cœur de ville doit retrouver une véritable fonction urbaine.

Par conséquent, la ville souhaite, en l'absence d'un futur hôpital, effacer rapidement les stigmates liés à l'effondrement de ce projet, projet que les lavelanétiennes et les lavelanétiens attendaient.

Ainsi, la commune veut retrouver la maîtrise foncière de cette zone afin d'y faire réaliser les travaux dont les financements ont été acquis par la Communauté des Communes dans le cadre des aménagements extérieurs qui étaient prévus pour accueillir l'hôpital.

La commune est intégrée dans plusieurs démarches de réflexion et de contractualisation telles que l'AMI centre bourg, TEPCV et le contrat de territoire. Nous avons toute légitimité, avant la fin de ces contrats, de mobiliser les partenaires pour avancer sur le devenir de ce site.

A ce jour, la ville a engagé une étude de faisabilité concernant l'aménagement de ce site, aménagement que la Ville souhaite voir réaliser immédiatement. Monsieur le Maire rappelle la convention extension TEPCV – action Etudes de mobilités : Concorde / Sécoustous / Soulas / Voie bleue à travers laquelle cette étude sera financée.

Les prémices de ce projet s'orientent vers l'agrandissement du parc de la Mairie en conservant l'idée de créer une liaison douce de type passerelle entre celui-ci et le site Mirabeau comme cela était prévu si l'hôpital avait été réalisé. Pour le reste de la surface qui aurait été dédié à la construction de l'hôpital, nous aménagerons l'emprise foncière restante afin d'y créer une zone économique, touristique et sociale qui concernera les foires et marchés hebdomadaires, les grands événements festifs, sportifs et/ou commerciaux ainsi que la fête foraine annuelle. Cette nouvelle centralité servira l'intérêt communautaire pour ce qui est de l'offre économique. En outre, elle sécurisera le centre-ville tant pour les piétons que pour la circulation. Les nouveaux parkings en cours de création, dans le cadre du projet TEPCV, permettront ainsi de désengorger les rues latérales.

Par conséquent, je demande au conseil de se prononcer.

En sachant que les études ont déjà été lancées puisqu'elles rentrent dans le cadre de TEPCV concernant les mobilités et la liaison douce. La décision définitive de ne plus construire l'hôpital a été prise, ce qui est aberrant, ce qui me surprend, ce qui m'intrigue mais peut être qu'un jour on aura une réponse. Pourquoi toutes les préconisations que j'avais faites n'ont pas été entendues et n'ont même pas été écoutées ?

Le projet de l'hôpital sur ce terrain, sans aucune concertation, était voué à l'échec. C'est vrai, qu'au départ certains ne le voulaient pas là. Il se fera sur un autre terrain que nous achetons et sur lequel nous allons emprunter puisque, encore une fois, il n'a pas été question, une seule fois, de dire qui achète le terrain pour l'hôpital. C'est Lavelanet qui va le faire. Cela fait partie des imprévus qu'il y a à mettre dans notre budget au niveau de l'achat des terrains pour l'hôpital. Il se fera d'ici la fin du mois puisque les CU ont été déposés auprès des services instructeurs. Il est important pour nous de faire que cette zone, soit une zone qui rende service à la ville et vu la configuration et les travaux qui se feront plus tard, cette zone pourra accueillir de nombreuses manifestations en mettant en sécurité l'ensemble des piétons et des automobilistes comparé à ce qui se passe sur la place de l'Europe et du 11 novembre.

Y a-t-il des questions ? Monsieur PINHO-TEIXEIRA.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur le maire. C'est une très bonne chose qu'il y ait des réflexions qui soient faites pour voir comment on peut réhabiliter cet endroit et effacer l'ensemble des stigmates de ce site. Néanmoins, ce que je reproche à cette délibération, ce n'est pas tant le contenu, c'est la forme. Vous le dites, le terrain ne nous appartient plus, qu'il y a plusieurs partenaires concernés par ce site notamment le propriétaire qui est l'intercommunalité. Donc, je suis allé prendre attache à l'intercommunalité pour savoir si la ville de Lavelanet avait fait une démarche de concertation et d'échange sur ce projet, de façon à ce qu'il puisse être travaillé en bonne intelligence entre les 2 parties. Je regrette que cela n'ait pas été fait ou si vous l'avez fait, on ne l'a pas reçu, puisque moi au service, sauf erreur, on m'a dit qu'on n'avait rien reçu. Je trouve dommage que ça se fasse comme ça. Encore une fois, c'est trop tôt. J'aurais souhaité que ça se fasse comme ça. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce vote, non pas parce que je suis contre puisqu'il existe un projet de réhabilitation de site mais parce qu'encore une fois, je le partage, à condition que ce soit à la hauteur des moyens de la collectivité. Je tenais à m'exprimer sur ce sujet.

Monsieur Le Maire

Il est regrettable que le Président ne vous ait pas fait part de la réunion qui a eu lieu au CHPO en présence de Madame La Préfète où j'ai exprimé cette volonté. Madame La Préfète a même donné un accord tacite en disant que c'est au Maire de décider de ce qu'il voulait faire sur ce site-là et qu'elle saurait soutenir nos actions futures. Monsieur Le Président de la Communauté de Communes était bien présent peut être n'écoutait-il pas à ce moment-là mais il y avait là suffisamment de monde pour l'entendre. D'autre part, il faut savoir que nous avons acheté et ensuite rétrocédé gratuitement l'ensemble des bâtiments pour ce projet d'hôpital. Le projet ne se fait pas. Nous sommes à Lavelanet donc il est normal de récupérer un terrain qui ne servira plus à l'objet principal sachant qu'il reste encore 700 000€ de subvention liées à l'aménagement de ce site. A l'issue de la construction de l'hôpital, ce qui avait été décidé, c'était rendre à la mairie le site aménagé. Nous ne faisons rien de plus ni de moins que de dire aujourd'hui, nous devons aller vite pour une utilisation de fonds qui est déjà acquise auprès des financeurs. Il est normal que ce soit les élus de Lavelanet qui décident ce qui doit être fait en lieu et place sur ce terrain.

Aujourd'hui notre volonté, puisque le projet de l'hôpital ne se fait pas, est de réaménager rapidement les terrains avec les fonds qui sont toujours disponibles et qui sont faits pour cette remise en état. Il ne faut pas oublier qu'en ce qui concerne la contribution de Lavelanet, nous en sommes déjà à près de 400 000€ sur ce projet d'hôpital avec l'achat des bâtiments, la réserve parlementaire également pour la destruction du bâtiment.

La légitimité est tout à fait logique, d'autant que je le redis, j'ai eu l'opportunité de m'expliquer devant les personnes qui étaient présentes à la réunion où les financeurs du projet étaient là. J'ai dit clairement que cette friche ne soit pas un projet qui vienne dans 2 ou 3 ans, à un moment où les subventions ne seront plus là ou utilisées à autre chose. J'ai pris l'attache de services très spécialisés dans ce domaine pour aller chercher la jurisprudence s'il devait y avoir des problèmes. Il n'est pas question que nous attendions 2 ou 3 ans pour faire quelque chose, l'urgence est immédiate. Nous avons mandaté un architecte qui dans le cadre de TEPCV, mobilités douces, parce que nous ne l'oublions pas, cette partie était aussi concernée par le projet de l'aménagement de l'avenue Alsace Lorraine. Aujourd'hui, un bureau d'étude travaille dessus pour nous faire une proposition de projet. Je rencontrerai prochainement les différents financeurs pour voir comment on peut modifier la stratégie puisqu'il faut qu'on nous maintienne les subventions puisque l'hôpital ne se fait pas. J'aurais aimé qu'on puisse me confirmer que les financeurs vont continuer à nous aider comme la Région. Le Président du Conseil Départemental qui m'a suggéré qu'il suivrait la collectivité sur ce projet-là. J'ai déjà fait la proposition, j'ai déjà annoncé devant l'ensemble des partenaires réunis dans cette réunion ce que j'allais faire et de ce que je souhaitais porter en terme de délibérations pour aller chercher, si nécessaire, les moyens de mettre en place rapidement une concertation puis une réalisation sur ce terrain. Il n'est pas normal que nous ayons des terrains que nous ne puissions pas utiliser maintenant sur Lavelanet.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Vous m'excuserez Monsieur Le Maire de ne plus prendre pour argent comptant ce que vous me dites puisque dès que je vais chercher les éléments, je n'ai pas les écrits.

Monsieur Le Maire

C'était une réunion. Vous poserez la question à votre Président.

Sur cette décision, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Cet espace sera baptisé rapidement parce que je ne voudrais pas que ce soit la Communauté de Communes qui

décide de baptiser ce nom qui ne nous conviendrait pas.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, et par procuration Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Francesco ANTINI).

Achat de terrain de Monsieur LOPEZ Denis

Monsieur Didier FABRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la requête du 10 juillet 2018 de Monsieur LOPEZ Denis, domicilié 2 rue Romain Rolland à LA BASTIDE SUR L'HERS (Ariège), rappelant qu'il est propriétaire d'une parcelle rue Molière, cadastrée section C n° 5111 d'une superficie de 65 m², qui constitue une partie de la voirie.

Afin de régulariser la situation il propose de vendre à la commune cette parcelle qui fait déjà partie de la voirie, au prix de 300€.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette parcelle à Monsieur LOPEZ Denis au prix de 300€.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ?

Cela fait partie de petites régularisations, il y en a beaucoup qui font que des bouts de terrains, des routes, des chemins ont été réalisés sur des parcelles privées et que nous devons aujourd'hui récupérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix POUR)

Achat de terrain à Monsieur MANCINI Louis

Monsieur Didier FABRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la requête du 10 juillet 2018 de Monsieur MANCINI Louis, domicilié avenue Docteur François Gomma à AX LES THERMES (Ariège), rappelant qu'il est propriétaire d'une parcelle rue Molière, cadastrée section C n° 5109 d'une superficie de 44 m², qui constitue une partie de la voirie.

Afin de régulariser la situation il propose de vendre à la commune cette parcelle qui fait déjà partie de la voirie, au prix de 300€.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette parcelle à Monsieur MANCINI Louis au prix de 300€.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix POUR)

Achat de terrains aux consorts RAMOS/JACINTO

Monsieur Le Maire

Je présente à l'assemblée la requête du 18 juin 2018 des Consorts RAMOS/JACINTO, représentés par Monsieur RAMOS Raymond, domicilié 6 avenue du Docteur Bernadac à LAVELANET, propriétaires de deux parcelles non bâties situées lieu-dit « Les Rives », cadastrées section C n° 343 et 344 d'une superficie totale de 548 m², qui souhaitent vendre leur propriété à la commune.

Ils proposent la vente de ces deux parcelles à la commune au prix de 2.500 €.

Afin de constituer une réserve foncière, je propose l'acquisition de cette propriété aux Consorts RAMOS au prix de 2.500 €.

Nous avons fait l'inventaire de tous les terrains possibles pour des constructions futures et nouvelles. C'est cela qui nous intéresse, non pas pour construire, mais nous aurons à racheter tous les petits bouts de terrains. Ce sont des parcelles entre 750 et 1000m² donc inconstructibles les unes sans les autres. On a décidé de mettre en place une réserve foncière sur toute cette zone ce qui sera fait lorsque le PLUI sera lancé ou si le PLU est relancé. Ces terrains serviront à l'association les Jardins Partagés.

Nous allons mettre en place des petits jardins partagés dans tous les coins de la ville pour inciter les personnes à venir cultiver eux-mêmes leurs propres légumes, comme on l'a fait à l'école Lamartine ou à la Marne. Cela fait partie de tous les petits terrains que l'on veut récupérer mais ils auront pour objectif des réserves foncières.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur le Maire. J'ai des questions qui vont être liées à la délibération suivante puisqu'il y a deux parcelles. Vous expliquez que vous avez un projet de le donner à une association "Jardins Partagés" que je ne retrouve pas dans la délibération mais enfin soit.

Monsieur Le Maire

D'abord soyons acquéreur avant de décider de ce que nous faisons Monsieur Teixeira.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

On achète et après on réfléchit. C'est comme ça qu'on marche.

Monsieur Le Maire

Non, on achète après on donne.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Je ne vous coupe pas la parole quand vous parlez je vous remercie de faire de même Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire

Allez-y.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Aujourd'hui, on achète une parcelle non constructible en valeur agricole et on l'achète 2 500€. L'hectare sur la valeur agricole, je suis allé prendre les renseignements puisque vous avez pris pour habitude de nous donner des achats de parcelles ou terrains sans faire une évaluation du coût. Le prix du terrain agricole c'est 2 500€ l'hectare. Monsieur le Maire, l'hectare c'est 10 000m² pour ceux qui ne savent pas convertir ou qui n'en n'ont pas envie.

Donc, on achète 20 fois le prix de la valeur du terrain et c'est la raison pour laquelle, en plus, que je n'ai pas de projet établi sur l'acquisition de ces parcelles. Je ne vois pas bien l'intérêt de la commune à faire ces acquisitions. Vous, apparemment vous le savez, c'est déjà pas mal.

Monsieur Le Maire

Je suis Maire, c'est pour ça.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci. 2 500€, c'est 20 fois le prix de la valeur marchande sur le terrain et c'est la raison pour laquelle je voterai contre Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire

Bien Monsieur Teixeira. Il faut savoir que lorsque l'on vend ou on achète des petites parcelles, le prix n'a rien à voir avec les m². D'une part, il n'y a aucune estimation qui est possible puisque les montants ne sont pas supérieurs à 75 000€ donc personne ne peut les estimer. D'abord, c'est au centre-ville et je laisse à chacun le soin d'entendre les commentaires qui ont été faits. Je ne vais pas perdre de temps là-dessus puisque jusqu'à la fin, ce sera comme ça. Il manquera du bon sens pour pas mal de choses.

Qui est contre ? 4 CONTRE. Qui s'abstient ? Merci pour ces décisions. Nous réfléchissons à ne pas laisser les terrains en friche. Heureusement que nous sommes là parce que si nous attendons que d'autres viennent nous

aider dans ce domaine-là, cela sera peut-être difficile.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (19 voix POUR et 4 voix CONTRE, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, et par procuration Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Francesco ANTINI).

Achat des terrains aux consorts RAMOS

Monsieur Le Maire

Je présente à l'assemblée la requête du 18 juin 2018 des Consorts RAMOS, représentés par Monsieur RAMOS Raymond, domicilié 6 avenue du Docteur Bernadac à LAVELANET, propriétaires de deux parcelles non bâties situées lieu-dit « Les Rives », cadastrées section C n° 345 et 346 d'une superficie totale de 659 m², qui souhaitent vendre leur propriété à la commune.

Ils proposent la vente de ces deux parcelles à la commune au prix de 2.500 €.

Afin de constituer une réserve foncière, je propose l'acquisition de cette propriété aux Consorts RAMOS au prix de 2.500 €.

Qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (19 voix POUR et 4 voix CONTRE, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, et par procuration Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Francesco ANTINI).

Monsieur le Maire refuse de donner la parole à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Monsieur PINHO-TEIXEIRA

Continuez comme ça. Je vous remercie puisque je ne peux pas avoir la parole et que je ne sers à rien dans ce conseil municipal. Je vous souhaite une bonne journée.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA et Madame ROUDIERE-CARBONNEL quittent la salle à 18h44

Signature d'une convention de partenariat entre les Services Ludothèque et Cinéma et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays d'Olmes / Service Petite Enfance.

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de partenariat entre les services Ludothèque et Cinéma, et le service Petite Enfance du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Olmes, projet éducatif qui propose aux enfants une ouverture sur le monde culturel et artistique.

Des temps d'animation et de rencontre seront proposés aux enfants à la Ludothèque et au Cinéma selon le tableau ci-dessous :

	Maison de la petite Enfance	Accueil Familial	Relais Assistante Maternelle
Ludothèque	1 ^{er} Mercredi de chaque mois	1 ^{er} Jeudi de chaque mois	2 ^{ème} Jeudi du mois
Cinéma	2 ^{ème} Mardi de chaque mois		

Ces conventions fixent les conditions d'accueil pour chaque structure.

Puis, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

On a préparé cette réunion avec le CIAS et les techniciennes du pôle culturel et il y avait Monsieur Pinho Teixeira à cette réunion.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix POUR)

Monsieur Le Maire

Ce que je voulais dire c'est que si je ne donne pas la parole c'est que la délibération qui concerne le 2ème plan est exactement la même que la première. Je ne voyais pas pourquoi sur la même délibération, je redonnerai 2 fois la parole surtout pour entendre les attaques et insinuations qui ont été faites.

Ce qui est regrettable c'est que l'opposition soit dans le camp de la Communauté de Communes à l'encontre des projets de la municipalité et ça c'est un fait qui malheureusement n'est pas nouveau.

On voit bien que tout est manipulé pour mener à bien un projet qui empêcherait nos projets de se réaliser, ce qui est bien dommage. Alors, je le répète la situation financière est tendue mais on ne peut pas vous enlever 600 000€ entre l'État baisse de la DGF et la Communauté de Communes baisse arbitraire des AC et rester sans quelques difficultés que nous maîtrisons par ailleurs. Les documents que nous avons transmis à la DGFIP et à la Préfecture montrent bien que dès 2019, nous avons rétabli l'équilibre et que nous pouvons continuer. C'est vrai que la bataille qui est menée est une bagarre politique politicienne très dure, très sournoise et insidieuse. Elle est portée par les élus de la Communauté de Communes qui clament à qui veut l'entendre, que Lavelanet a un déficit important. Concernant, le projet du terrain de l'ancien site Mirabeau, on voit bien qu'il y a un blocage et que le projet que nous avons pensé ne serait pas celui que voudrait faire Monsieur le Président de la Communauté de Communes. Je pense que l'État aura à prendre des décisions pour remettre à la municipalité les fonds qui sont prévus pour que ce projet puisse aller à son terme puisque nous avons déjà un autofinancement très important.

Y a-t-il des questions ? Quelqu'un souhaite s'exprimer avant de clôturer ?

Monsieur Laurent CARRERE

Je pense que la gestion de ces dernières années sans augmentation des impôts à prouver la bonne gestion de la commune et que c'est vraiment là que l'on peut voir au travers des années écoulées que la gestion a été bonne et qu'on n'a pas fait n'importe quoi.

Monsieur Le Maire

Merci.

Jérôme DUROUDIER

Rappeler que nous menons la politique pour laquelle on a été élu. Je crois que l'on a été très clair quand on a fait campagne. C'est une politique qu'on a présentée comme ça, c'est une politique d'investissement, de rénovation urbaine, de réaménagement de la ville. On pense 2050 mais, en même temps, ce n'est pas si loin et je pense que les lavelanédiens nous ont élus sur ces projets là, sur des projets d'investissements et pas des projets d'économie et de rien faire. Je pense que la population a conscience du sens, de ce qu'on met dans nos projets donc moi je continue d'être fier de faire partie de cette équipe. Je pense qu'on est légitime à le faire, à continuer de le faire et de se défendre par rapport à ces attaques. Depuis notre élection, on a eu très peu d'opposition, pendant 4 ans, je le fais remarquer. Ceux qui ont assisté aux conseils municipaux l'ont vu. Il y a eu très, très peu d'opposition c'est-à-dire que la majorité des votes était prise à l'unanimité. Mais depuis l'arrivée de nouveaux délégués communautaires, effectivement, je veux pointer qu'il y a une histoire politique derrière ça. On voit une opposition très précise sur les chiffres. Alors très précise, ça reste à vérifier parce qu'effectivement je pense comme Monsieur le Maire c'est-à-dire que ces chiffres-là, moi je ne comprends pas. Depuis l'arrivée des nouveaux délégués communautaires, qu'est ce qui est gênant c'est qu'il y a un bureau de la Communauté de Communes qui est complètement illégitime pour travailler et donc la seule façon qu'ils aient de faire c'est de dire qu'il faut que les projets de Lavelanet échouent. Parce que ça nous valorise ce qu'on fait, effectivement. Je continue de dire que je suis fier de ces projets-là. Il faut qu'ils échouent parce que sinon ils vont être encore plus illégitimes. C'est pour mettre un peu le sens politique à tout ça c'est-à-dire pendant 4 ans, on n'a pas eu d'opposition et là depuis que nous sommes arrivés à la Communauté de Communes et que l'on porte nos projets, eh bien, on nous met des bâtons dans les roues. Il faut qu'on se défende parce que les lavelanédiens, ils nous ont élu sur ces projets là, sur la gendarmerie, sur l'hôpital, sur la rénovation urbaine, sur le regroupement des écoles sur tout ce qu'on a déjà fait. Il faut continuer. Je pense, honnêtement, je pense que les lavelanédiens ne sont pas dupes et quand on participe au conseil communautaire on voit la différence de

discours. Il va manquer 130 000€ alors que l'on a voulu nous enlever plus de 200 000€. Je pense que les lavelanédiens ne seront pas dupes.

Monsieur Le Maire

Merci. Je me suis peut-être emporté un petit peu mais j'ai du mal à accepter quand on dit que je manipule ou que je trompe les gens. Parler de tromperies aujourd'hui de la part d'un Maire, c'est peut être fait intelligemment, et le mot est choisi. Je le prends comme une agression, je n'ai jamais voulu tromper personne et ici, personne ne peut dire que j'ai menti ou quoi que ce soit, au contraire, j'essaie de donner des informations. Je reconnais que j'aurai dû rester un peu plus calme. Je porte un projet et vous m'aidez à le porter puisque vous êtes les pièces maîtresses également pour qu'on arrive au bout. Malheureusement, nous n'arriverons pas à aller au bout de tous les projets puisqu'il y a une véritable bagarre qui est lancée, le projet piscine, le boulodrome. Je pense que tout va être fait pour saborder nos projets et je crois que certains services étatiques ne seront pas forcément avec nous puisque, semble-t-il, nous dérangeons pas mal. On est certainement en Ariège, la ville qui essaye le plus de bouger et qui attire les regards. Vous le savez, la gestion, que nous menons sur nos personnels qui partent en retraite et qui ne sont pas remplacés, nous permet de construire un véritable projet de territoire. Contrairement à la Communauté de Communes, nous n'avons pas embauché à outrance. Nous, nous avons 22 personnes de moins en terme de titulaires et il y en aura 7 ou 8 a minima dans l'année. C'est cette gestion qui nous permet de revenir à un budget équilibré. Ces investissements seront dès demain générateur d'emplois autant dans le privé que dans nos collectivités. Au fait avez-vous entendu l'opposition, car il s'agit bien d'une « opposition » certes stérile et fallacieuse, aborder le sujet des charges de centralité ? Il est vrai que pour eux ce ne sont que 700 000€. Je vous remercie.

Séance clôturée à 18h55.